

63e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU

TROISIEME COMMISSION

POINT 56: Promotion de la Femme

Déclaration du Cameroun

Prononcée par

Mlle Cécile MBALLA EYENGA Premier Secrétaire

New York, 15 octobre 2008

Monsieur le Président,

Permettez-moi de féliciter Madame Rachel Mayanja, Conseillère Spéciale du Secrétaire général pour la parité et la Promotion de la femme, Madame Carolyn Annan, Directrice de la Division de la Promotion de la Femme, Madame Simonovic Dubravka, Présidente du Comité pour l'Elimination de la discrimination à l'égard des femmes, Madame Alberdi Inès, Directrice exécutive de l'UNIFEM, pour leurs exposés liminaires à ce point.

Je voudrais rendre hommage à ces personnalités, pour la contribution respective des organes qu'elles dirigent, mais également pour leur grande implication personnelle dans les avancées enregistrées pour la promotion de la femme à travers le monde.

Les rapports soumis par le Secrétaire général et également l'échange d'informations et d'expérience qui se tient depuis hier, nous ont permis de passer au peigne fin, la condition de la femme, d'analyser et d'évaluer les efforts entrepris pour l'amélioration de cette condition, de prendre la mesure de tous les écueils et limites rencontrés et d'envisager les perspectives d'avenir.

Nos échanges autour de ce point sont particulièrement importants au cours de cette session qui coïncide avec plus d'une commémoration en matière de droits de l'homme. Nous voudrions rappeler ainsi le 60° Anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, qui garantit à tout être humain la liberté et l'égalité en dignité et en droits sans distinction entre autres de sexe. Nous pensons également au 15° Anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du programme d'action de Vienne qui ont consolidé les fondements de nouveaux progrès dans le domaine des droits de l'homme, en prenant des mesures pour promouvoir et protéger les droits de certaines catégories y compris les femmes. Il y a enfin 2008, Année charnière qui nous situe à mi-parcours de l'échéance 2015 que nous nous sommes fixés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement et dont la majeure partie concerne la femme.

La femme qui représente plus de la moitié des habitants de la planète est considérée en effet à juste titre comme pierre angulaire dans la société du fait du rôle multiforme qu'elle y joue et de son apport au progrès de l'humanité.

Malgré cette place indéniable, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour l'amélioration de la situation de la femme. Les différents rapports soumis nous en disent long sur l'étendue des défis à relever pour ce qui est de l'amélioration de son sort.

Des stéréotypes sous-tendus par des facteurs biologiques, psychologiques, culturels et juridiques perpétuent encore la discrimination à l'égard de la femme, la réduisant souvent à une catégorie de seconde classe par rapports aux hommes.

Les femmes et les filles constituent la majorité des pauvres de la planète et leur vulnérabilité face à la pauvreté tient à l'inégalité d'accès aux ressources productives, au parti pris sexiste en ce qui concerne les lois sur la propriété et la succession, au manque d'accès à l'éducation et aux services de soutien, à la faible participation à la prise de

décisions, aux préjugés sexistes sur le marché du travail, aux conflits armés, au VIH/sida, à la négligence, au manque d'attention et de considération et aux atteintes de toutes sortes.

Les crises actuelles (alimentaire, énergétique, financière, les changements climatiques) qui frappent la femme de plein fouet aggravent sa fragilisation et sa dépendance.

Nous ne devons plus nous permettre de rester spectateur face ce phénomène. Nous devons unir nos forces aux niveaux international, régional et national, pour redonner à la femme sa dignité, les moyens d'expression au nom du développement, du mieux-être que nous poursuivons, au nom de l'amélioration de nos sociétés.

Le Cameroun pour sa part a placé au rang de priorité la politique globale de la promotion de la femme. Notre Gouvernement a conçu pour cela des orientations stratégiques nationales en matière de prise en charge des problèmes de la femme camerounaise, considérée comme acteur du développement humain, du développement durable et équitable, du développement tout court. Un Ministère chargé des questions de la femme a été créé.

La prise en charge des inégalités fondées sur le sexe occupe ainsi une place importante dans la stratégie nationale de développement. Il s'agit d'assurer l'épanouissement de la femme, en lui permettant de participer pleinement au développement et à la vie de la nation et en créant un environnement économique, social, politique et culturel favorable à l'exercice de ses droits humains et civiques, à l'affirmation de sa personnalité, au respect de sa dignité et à l'éclosion de ses capacités humaines en tant que citoyenne à part entière et partenaire de l'homme dans l'œuvre de construction nationale.

Des progrès réels ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et leur évaluation constante permet au Gouvernement Camerounais de procéder à des réajustements appropriés des stratégies définies dans la Déclaration de politiques et dans le Plan d'action multisectoriel « Femme et Développement ». Ces Documents servent de feuille de route à l'action du Gouvernement sur le plan de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la valorisation des ressources humaines féminines, de la lutte contre les violences faites aux femmes, de la prise de décisions et sur le plan juridique etc.

Des programmes et des projets bénéficiant de l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, permettent au Gouvernement de mener des actions d'appui à la micro-entreprise féminine, à la promotion de l'emploi de la femme, au renforcement des capacités managériales et économiques des femmes, des facilités bancaires leur permettant d'accéder plus facilement aux financements de leurs activités génératrices de revenus.

Dans ses efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à l'horizon 2015, le Cameroun a élaboré dans le cadre de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique centrale, son Document de stratégie de réduction de la Pauvreté validé en 2003. Trois des 7 cibles contenus dans ce Document, visent l'amélioration du statut de la femme camerounaise.

Il s'agit:

 Des dispositions portant dynamisation du secteur privé comme étant le moteur de la croissance dans l'offre des services sociaux (réduction de la faim, éducation de base pour tous, réduction de la mortalité infantile, amélioration de la santé maternelle, lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et autres maladie endémiques);

Il s'agit également

• Du renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique (promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes);

Par ailleurs de nombreuses actions concrètes sont menées en coopération avec certains organismes de l'ONU principalement l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO, le PAM. Il s'agit par exemple :

 Du programme d'animation rurale et de participation des femmes au développement sanitaire, économique, social et culturel qui assure la formation des formatrices et apporte des appuis financier, technique et logistique à travers divers pools d'animation autour des Maisons de la Femme qui sont des centres de promotion de la femme;

Dans le même registre figure

• Le projet « Education des femmes » qui vise l'amélioration des niveaux scolaires des filles en vue d'accroître leurs capacités de participation future aux instances décisionnelles à divers échelons de la vie publique ;

Enfin il y a

• Le projet « Politique et santé sociale » qui table sur l'éducation de base, la nutrition et la santé pour toutes les couches sociales vulnérables, en particulier les femmes. Ce projet a débouché sur la création des « Associations mères d'élèves », et à des campagnes de lutte contre les pratiques discriminatoires dans tous les milieux socio-professionnels.

Les actions concrètes entreprises dans cette perspective par le Gouvernement camerounais et son mécanisme national de promotion de la femme ainsi que par diverses parties prenantes sont la vulgarisation des droits des femmes et des instruments y relatifs. Le plaidoyer et la sensibilisation en faveur de l'abandon des coutumes et pratiques préjudiciables à la femme tiennent une place de choix.

La vulgarisation de l'approche genre dans le cadre de la mise en œuvre du programme national d'institutionnalisation du genre dont le but est d'assurer la prise en compte systématique du genre dans les politiques et programmes de développement à tous les niveaux en est une étape cruciale.

Nous pouvons ainsi noter la mise en place des points focaux Genre dans les Départements Ministériels et les sociétés d'Etat, sorte de système d'alerte et d'orientation des initiatives sectorielles et des pratiques institutionnelles dans la perspective de la prise en compte des sexo-spécificités dans la planification du développement et la gestion des ressources.

Le Cameroun participe activement à la Campagne contre la violence à l'égard des femmes. En plus des campagnes de sensibilisation, de plaidoyer et des causeries éducatives, notre pays a mis sur pied par exemple des centres d'écoute dans les dix provinces, une ligne verte qui permet aux femmes victimes de violence ou toute autres personnes témoins, de saisir le Ministère. En outre des campagnes contre les Mutilations génitales féminines sont organisées. Un centre d'accueil pour femmes et jeunes filles victimes de violence a été crée dans la capitale. L'expérience serait étendue dans les autres provinces lorsque les moyens financiers le permettront. Nous pouvons enfin noter des services spéciaux de prise en charge et de protection des femmes et filles victimes de violence dans certains commissariats. Un avant projet de loi réprimant les violences faites aux femmes ainsi qu'un projet de loi portant code de personnes au Cameroun ont été adoptés.

Pour le Cameroun, la promotion de la femme qui est une question de développement implique la participation de toutes les composantes de la communauté nationale, hommes et femmes. Elle implique également la participation de toutes les structures. C'est le lieu de signaler que les processus budgétaires s'inscrivent désormais dans ce cadre et avec des efforts de mise à disposition des données statistiques pour le suivi et l'évaluation qui sous-tendent la collaboration entre les ministères chargés des finances et de la planification et les autres partenaires.

En conclusion, il convient d'insister sur les contraintes qui s'imposent au Cameroun pour ce qui est de la promotion de la femme. Cette œuvre, bien qu'elle s'inscrive dans le contexte précis de chaque société, nous interpelle tous et la solidarité internationale exige que nous nous mettions tous ensemble, pour donner à toute femme, suivant son contexte, les moyens de son épanouissement. Nous lançons à cette occasion un appel aux partenaires du développement pour qu'ils tiennent les engagements auxquels ils ont librement consentis lors des réunions et conférences organisées par l'ONU pour le développement.

Enfin nous profitons de cette occasion pour appuyer la recommandation du Secrétaire général de l'ONU visant à faire de la prochaine Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, l'occasion d'intégrer la sexo-spécificité dans les objectifs convenus au plan international ainsi que dans les politiques macroéconomiques.

Je vous remercie pour votre attention.